



**-PROCES-VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ONÉSIME D'IXWORTH  
LE MARDI 6 JUILLET 2021, SÉANCE ORDINAIRE**

**01 – OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth, tenue le 6 juillet 2021 à 19 h 30 à la Salle « Les Générations », au 12, rue de l'Église à Saint-Onésime-d'Ixworth.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 – Madame Christine Ouellet  
Siège #2 – Monsieur Bertrand Ouellet  
Siège #3 – Vacant  
Siège #4 – Monsieur Denis Miville  
Siège #5 – Monsieur Denis Lizotte  
Siège #6 – Monsieur Alfred Ouellet

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Benoît Pilotto.

Madame Nancy Lizotte, directrice générale et secrétaire-trésorière fait fonction de secrétaire.

La séance est ouverte à 19 h 30.

**RÉS. 126-2021**

**02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du Conseil prennent connaissance du contenu de l'ordre du jour et en font la lecture;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil sont d'accord avec la proposition d'ordre du jour;

Il est proposé par, madame la conseillère, Christine Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux;
  - 3.1. Séance ordinaire du 1er juin 2021;
  - 3.2. Séance extraordinaire du 29 juin 2021;
4. Correspondance;
5. Gestion administrative et financière;
  - 5.1. Approbation des comptes payés en juin 2021;
  - 5.2. Approbation des comptes à payer en juillet 2021;
  - 5.3. Autoriser un soutien financier, de dons et de commandites :
    - Organisme de Participation Famille (OPF);
    - Arc-en-Ciel du cœur – Levée de fonds pour un local d'entraînement;
  - 5.4. Appui aux communautés autochtones;
  - 5.5. Appui à la motion M-84 de la Chambre des communes contre le crime et incident haineux et au projet de loi C-313 interdisant les symboles de haine;
  - 5.6. Ajustement salarial à la direction générale;

- 5.7. Autoriser une demande de financement temporaire TECQ;
- 5.8. Autoriser le paiement à Atelier Guy architecte;
- 5.9. Libérer 50 % de la garantie de performance à Énergère;
- 5.10. Autoriser une demande d'aide financière pour le parc Intergénérationnel au Programme de Soutien aux Infrastructures Sportives et Récréatives de Petites Envergures (PSISRPE);
- 6. Travaux publics;
  - 6.1. Amendement de la résolution 122-2021 – Adjudication travaux de pavage, rue Dionne;
  - 6.2. Adjudication du contrat d'abat poussière et autoriser le premier paiement;
  - 6.3. Reprofilage de fossés;
- 7. Législation;
  - 7.1. Adoption du règlement 2021-18, visant à modifier le règlement 2020-05 sur les limites de vitesse;
  - 7.2. Adoption du règlement 2021-19, visant à modifier le règlement 2020-04 concernant la circulation et le stationnement;
- 8. Bibliothèque, famille et loisirs;
  - 8.1. Amendement de la résolution 112-2021 - Autoriser une demande d'aide financière au FDMK;
- 9. Période de questions;
- 10. Levée de la séance;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **03 – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**RÉS. 127 - 2021**

#### **03.01 – SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2021**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, tenue le 1<sup>er</sup> juin dernier, a été remis à tous les membres du Conseil dans le délai prévu avant la tenue de la présente séance, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller, Bertrand Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2021, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 128 - 2021**

#### **03.02 – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JUIN 2021**

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil, tenue le 29 juin dernier, a été remis à tous les membres du Conseil dans le délai prévu avant la tenue de la présente séance, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Miville, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 juin 2021, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**04 – CORRESPONDANCE**

- Madame Andrée Laforest – ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

**05 – GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

**RÉS. 129 - 2021 05.01 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS EN JUIN 2021**

Il est proposé par monsieur le conseiller, Denis Lizotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'APPROUVER** les comptes payés en juin 2021, pour un montant de 19 547.52 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 130 - 2021 05.02 APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN JUILLET 2021**

Il est proposé par monsieur le conseiller, Alfred Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'APPROUVER** les comptes à payer en juillet 2021, pour un montant de 62 753.03 \$.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH		
LISTE DES COMPTES À PAYER JUILLET 2021		
TERRES N.T. INC.	Crédit de taxes	176.56 \$
BUOPRO CITATION	Contrat photocopieur 3X, papeterie et articles bureau	2 372.94 \$
DUFRESNE HÉBERT COMEAU	Dossier Rivière Chaude - Suivi juridique	565.87 \$
VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA	Produit chimique - Biofosse	96.91 \$
SERVICE SANITAIRE L. HARTON	Vidange Biofosse	1 121.01 \$
RONA LA POCATIÈRE	Dalles, asphalte froide, ampoules, quincaillerie, horloge etc	2 252.52 \$
MRC DE KAMOURSKA	Service inspection 3/4, permis postés	5 596.00 \$
LE PLACOTEUX	Appel d'offres - Pavage TECQ	176.37 \$
BOUFFARD SANITAIRE INC.	Indem comp. et collecte recycle - Mai	666.58 \$
DIRECTION DE LA GESTION DES FONDS DU TERR.	Mutation - Mai	50.00 \$
AQUATECH	Honoraires professionnels - Mai	1 102.86 \$
ASSOCIATION DES DIRECTEUR MUN QUÉBEC	Formation 29 avril et 13 mai - DG	229.95 \$
PG SOLUTIONS INC	Contrat d'entretien, installation et formation - Logiciel Élection	3 306.97 \$
AVENSYS SOLUTIONS INC	Pluviomètre	267.89 \$
TRANSPORT PIERRE DIONNE	Nivelage	3 521.11 \$
AVANTIS COOPÉRATIVE	Asphalte froide, quincaillerie, etc	3 597.11 \$
GARAGE J. C. HUDON INC.	Location pelle et nettoyage débroussailleuse, veste de sécurité	1 027.86 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE	Produit chimique et crédit - Biofosse	1 293.46 \$
G.LEMIEUX ET FILS INC.	Tuffe - Entretien Chapais	3 980.32 \$
MUSÉE QUÉBÉCOIS DE L'AGRICULTURE	Archive annuel	147.17 \$
VILLE LA POCATIÈRE	Quote part incendie 2020 finale et 2021 50%	21 453.08 \$
TRANSPORT M.L. ST-ONÉSIME	Gravier	434.43 \$
PUBLICITÉ P. A. MICHAUD	Pancarte sentiers d'Ixworth	172.46 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	Collecte matières résiduelles - Mai 2021	1 153.24 \$
9048-2688 QUEBEC INC (AGRO ENVIRON LAB)	Analyse des eaux usées - Mai	49.45 \$
FRANCOIS COULOMBE ARTISAN DU WEB	2e versement - heures complétées	2 010.00 \$
FERME GUY LEVESQUE	Déplacement mobilier skatepark	80.48 \$
LES CONSTRUCTIONS HDF INC	Balayage de rues	2 060.35 \$
LES ALARMES CLÉMENT PELLETIER	Frais annuel - Système d'alarme	206.96 \$
MICHEL MONTMINY INC.	Paillis - Parc Intergénérationnel	1 014.14 \$
PB DIMENSION RH INC.	Structure salariale - Analyse et recherche	1 793.61 \$
RAYNALD BEAULIEU INC.	Rénovation Hôtel de Ville - Plomberie	282.87 \$
RÉAL HUOT INC.	Cadre pour grille d'égout	492.50 \$
	<b>Sous-total</b>	<b>62 753.03 \$</b>
<b>INCOMPRESSIBLES 1ER AU 30 JUIN 2021</b>		
Hydro Québec	Éclairage public	137.84 \$
Vidéotron	Téléphonie	202.41 \$
Visa Desjardins	Essence asphalte matériaux cabanon etc	2 808.25 \$
SALAIRES NETS EMPLOYÉ-E-S/ÉLU-E-S	Au 2021-06-30	9 857.98 \$
DAS ET COTISATIONS EMPLOYEUR	Au 2021-06-30	6 541.04 \$
	<b>Sous-total</b>	<b>19 547.52 \$</b>
<b>GRAND TOTAL</b>		<b>82 300.55 \$</b>

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 131 - 2021

**05.03 AUTORISER UN SOUTIEN FINANCIER, DE DONS ET DE COMMANDITES**

Après étude des demandes reçues,

Il est proposé par madame la conseillère, Christine Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité retienne les demandes suivantes :

- Organisme de Participation Famille (OPF) 750 \$ au total dont 675 \$ maintenant et 10% lors du bilan des activités.
- Arc-en-ciel du Coeur – Levée de fonds pour un local d'entraînement, 100 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 132 - 2021

**05.04 APPUI AUX COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES**

**CONSIDÉRANT** la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique et de 751 sur celui de Saskatchewan;

**CONSIDÉRANT** les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

**CONSIDÉRANT** le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

**CONSIDÉRANT** l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Denis Miville, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique et de 751 autres en Saskatchewan;

**QUE** la municipalité salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec;

**QUE** la municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens;

**QUE** copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à M<sup>me</sup> Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 133 - 2021

**05.05 APPUI À LA MOTION M-84 DE LA CHAMBRE DES COMMUNES CONTRE LE CRIME ET INCIDENT HAINEUX ET AU PROJET DE LOI C-313 INTERDISANT LES SYMBOLES DE HAINE**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi C-313 empêcherait quiconque de vendre et d'afficher des symboles qui encourage la haine et la violence contre des groupes identifiables;

**CONSIDÉRANT QU'**il est important d'interdire les symboles de haine comme les croix gammées ou les insignes du Klu Klu Klan pour que tous les Canadiens se sentent en sécurité;

**CONSIDÉRANT QU'**ils nous faut mettre un terme à toutes les formes de haine et de discrimination, aux crimes et incidents haineux ainsi qu'à toutes les marchandises vendues au Canada qui contiennent des symboles de haine;

**CONSIDÉRANT QUE** nous devons adopter une position ferme contre toutes les formes de haine et de racisme à l'égard des Noirs, des Autochtones, des personnes de couleurs et d'autres communautés racialisées;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Bertrand Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QU'**au nom des 521 citoyens, le maire, Benoît Pilotto et le conseil de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth appuient l'initiative parlementaire du député Peter Julian, la motion M-84 contre les crimes et incidents haineux et son projet de loi d'initiative parlementaire Bill-C 3013 Loi interdisant les symboles de haine.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 134 - 2021

**05.06 AJUSTEMENT SALARIAL À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**CONSIDÉRANT QUE** la structure salariale a été adoptée à la séance du 1<sup>er</sup> juin 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** la direction générale fait obligatoirement partie de la structure salariale et des échelons s'y rattachant;

Il est proposé par madame la conseillère, Christine Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** conformément à la structure salariale, le salaire de la direction générale se doit d'être ajusté en deux temps et sera complété en octobre 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 135 - 2021

**05.07 AUTORISER UNE DEMANDE DE FINANCEMENT TEMPORAIRE TECQ**

**CONSIDÉRANT QUE** le remboursement des dépenses au niveau de la TECQ se fait selon des versements préétablis de 20% chaque année; pendant 5 ans;

**CONSIDÉRANT QU'** un montant de 293 002.40 \$ nous a été remboursé en 2021 pour les travaux effectués en 2019 et 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** Desjardins, qui est notre institution financière, nous propose un financement temporaire qui est le « Financement TECQ » afin d'avoir les fonds nécessaires au paiement des travaux effectués en 2021 dans le cadre du programme de la TECQ en attendant le remboursement de l'aide financière;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de pavage seront réalisés en 2021 au montant de 515 648.79 \$ ainsi que 45 000 \$ prévu pour du reprofilage de fossés;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Denis Lizotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité autorise la directrice générale, madame Nancy Lizotte à faire la demande et à signer tous les documents s'y rattachant pour le « Financement TECQ » auprès de la Caisse populaire de l'Anse de La Pocatière au montant de 560 000 \$ afin de payer les coûts des travaux qui seront réalisés en 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 136 - 2021**

**05.08 AUTORISER LE PAIEMENT À ATELIER GUY ARCHITECTE**

**ATTENDU QUE** des plans et devis ont été demandés à Atelier Guy architecte pour prévoir adapter le hall d'entrée de l'édifice municipal aux personnes à mobilité réduite;

**ATTENDU QUE** nous voulons être prêts lorsqu'un programme d'aide financière sera disponible;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur le conseiller, Alfred Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le Conseil de la Municipalité autorise le paiement à Atelier Guy architecte au montant 15 441.14 \$, taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 137 - 2021**

**05.09 LIBÉRER 50 % DE LA GARANTIE DE PERFORMANCE À ÉNERGÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat avec Énergère avait une clause de retenue monétaire au contrat; et remboursable selon la performance de l'économie d'énergie réalisée;

**CONSIDÉRANT QUE** nous devons rembourser 50 % de cette retenue pour les résultats de 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Denis Miville, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le Conseil autorise le paiement de 50 % de la retenue au montant 998.58 \$, taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 138 - 2021

**05.10 AUTORISER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PARC INTERGÉNÉRATIONNEL AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES DE PETITE ENVERGURE (PSISRPE)**

**CONSIDÉRANT QUE** la « Phase 3 » du Projet du Parc est prête à être déposée pour une demande d'aide financière;

**CONSIDÉRANT QUE** sans une aide financière, notre municipalité ne peut se permettre de réaliser ce projet de la phase 3 du Parc Intergénérationnel;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par madame la conseillère, Christine Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth autorise la présentation du projet « Phase 3 » du Parc Intergénérationnel au ministère de l'Éducation dans le cadre de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

**QUE** soit confirmé l'engagement de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

**QUE** la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth désigne madame Nancy Lizotte, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**06– TRAVAUX PUBLICS**

RÉS. 139 - 2021

**06.03 – AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION 122-2021 – ADJUDICATION TRAVAUX DE PAVAGE – RUE DIONNE**

**CONSIDÉRANT QU'**une erreur a été constatée dans le montant de l'adjudication du contrat de pavage de la rue Dionne;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller, Bertrand Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'AMENDER** la résolution 122-2021 pour modifier le montant du contrat de 24 100 \$ taxes en sus en le remplaçant par 36 526 \$, taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 140 - 2021

**06.02 ADJUDICATION DU CONTRAT D'ABAT POUSSIÈRE ET AUTORISER LE PREMIER PAIEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit procéder à l'épandage d'abat poussière sur ses routes de gravier à chaque année;

**CONSIDÉRANT QUE** le prix est sujet à changement annuellement;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Alfred Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** nous octroyions le contrat d'épandage d'abat poussière à Les aménagements Lamontagne pour trois (3) ans au prix fixe de 0,355 \$/litre;

**QUE** nous autorisons le premier paiement au montant de 26 530.48 \$ pour 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 141 - 2021      06.03 REPROFILAGE DE FOSSÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** sur sept (7) invitations à soumissionner pour les travaux de reprofilage de fossés de la Route de l'Église un seul soumissionnaire a répondu à l'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QUE** le prix de la soumission est beaucoup plus élevé que la prévision budgétaire estimée par le conseil municipal et par l'administration;

**CONSIDÉRANT QU'**il nous est difficile d'évaluer si nous avons sous-estimé la valeur du projet et de comparer le prix avec d'autres soumissionnaires, n'ayant reçu qu'une seule soumission;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Denis Lizotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal demande de retourner en appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) autres soumissionnaires incluant l'entreprise qui avait déjà soumissionné.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**07– LÉGISLATION**

**RÉS. 142 - 2021      07.01 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-18 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT 2020-05 SUR LES LIMITES DE VITESSE**

**ATTENDU QUE** l'amendement ou la modification d'un règlement ne peut avoir lieu que par un autre règlement;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier le règlement 2020-05 intitulé « Règlement sur les limites de vitesse »;

**ATTENDU QUE** la limite de vitesse a été abaissée de 80 km à 50 km entre le 22 et le 44, 4e Rang Ouest à l'été 2020 pour donner suite à des plaintes de citoyens;

**ATTENDU QUE** la direction générale a procédé aux vérifications auprès du MTQ et de la pertinence du changement à la baisse et que celui-ci était favorable;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a reçu une pétition pour remettre la vitesse originale de 80 km/h;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal évalue que la limite de vitesse de 50 km sur cette portion du 4e Rang Ouest n'est pas adéquate;

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports du Québec (MTQ) est venu sur les lieux pour prendre connaissance du milieu dans lequel la limite de 50 km a été installée;



**ATTENDU QUE** la limite de vitesse dans ce secteur est de juridiction municipale et que le conseil peut aller à l'encontre des recommandations et de l'étude;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 1er juin 2021 par monsieur le conseiller Denis Miville avec dispense de lecture lors de l'adoption;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Lizotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le règlement numéro 2021-18 soit adopté et que le conseil décrète ce qui suit, à savoir :

#### ARTICLE 1

De modifier l'annexe A - PRÉCISION DES LIMITES DE VITESSE À RESPECTER du règlement 2020-05 concernant les limites de vitesse.

Zone de 50 km/h :

Abroger : « De l'intersection du chemin du Village et de la route Ste-Anne-St-Onésime au 44, 4e Rang Ouest »;

Et remplacer par : « De l'intersection du chemin du Village et de la route Ste-Anne-St-Onésime au 22, 4e Rang Ouest »;

Zone de 80 km/h :

Abroger : « De l'adresse civique 44, 4e Rang Ouest jusqu'à la limite de Sainte-Louise (Virée municipale) »;

Et remplacer par : « De l'adresse civique 22, 4e Rang Ouest jusqu'à la limite de Sainte-Louise (Virée municipale) »

#### ARTICLE 2

L'article 1 du présent règlement est effectif à compter du 26 juillet 2021,

#### ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

---

Benoît Pilotto  
Maire

---

Nancy Lizotte  
Dir. générale et sec.-trésorière

Avis de motion : 1er juin 2021

Adoption du projet du règlement : 1er juin 2021

Avis publics : 7 juin 2021

Adoption du règlement 6 juillet 2021

Entrée en vigueur : 26 juillet 2021

Avis de promulgation : 7 juillet 2021

Transmission au MTQ : 26 juillet 2021

Transmission MRC : 26 juillet 2021

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**07.02 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-19 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT 2020-04 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT**

**ATTENDU QUE** l'amendement ou la modification d'un règlement ne peut avoir lieu que par un autre règlement;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier le règlement 2020-04 intitulé « Règlement concernant la circulation et le stationnement »;

**ATTENDU QUE** la limite de vitesse a été abaissée de 80 km à 50 km entre le 22 et le 44, 4<sup>e</sup> Rang Ouest à l'été 2020 pour donner suite à des plaintes de citoyens;

**ATTENDU QUE** la direction générale a procédé aux vérifications auprès du MTQ et de la pertinence du changement à la baisse et que celui-ci était favorable;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a reçu une pétition pour remettre la vitesse originale de 80 km/h

**ATTENDU QUE** le conseil municipal évalue que la limite de vitesse de 50 km sur cette portion du 4<sup>e</sup> Rang Ouest n'est pas adéquate;

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports du Québec (MTQ) est venu sur les lieux pour prendre connaissance du milieu dans lequel la limite de 50 km a été installée;

**ATTENDU QUE** la limite de vitesse dans ce secteur est de juridiction municipale et que le conseil peut aller à l'encontre des recommandations et de l'étude;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 1<sup>er</sup> juin 2021 par monsieur le conseiller Denis Miville avec dispense de lecture lors de l'adoption;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Denis Lizotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**ARTICLE 1**

De modifier l'annexe S – LIMITE DE VITESSE – 80 KM/H du règlement 2020-04 concernant la circulation et le stationnement;

**Zone de 80 km/h :**

Abroger: « De l'adresse civique 44, 4<sup>e</sup> Rang Ouest jusqu'à la limite de Sainte-Louise (Virée municipale) »;

Et remplacer par: « De l'adresse civique 22, 4<sup>e</sup> Rang Ouest jusqu'à la limite de Sainte-Louise (Virée municipale) »

**ARTICLE 2**

L'article 1 du présent règlement est effectif à compter du 26 juillet 2021,

**ARTICLE 3**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

---

Benoît Pilotto  
Maire

---

Nancy Lizotte  
Dir. générale et sec.-trésorière

Avis de motion : 1<sup>er</sup> juin 2021  
Adoption du projet du règlement : 1<sup>er</sup> juin 2021  
Avis publics : 7 juin 2021  
Adoption du règlement 6 juillet 2021  
Entrée en vigueur : 26 juillet 2021  
Avis de promulgation : 7 juillet 2021  
Transmission au MTQ : 26 juillet 2021  
Transmission MRC : 26 juillet 2021  
Transmission à la SQ : 26 juillet 2021

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **08 – BIBLIOTHÈQUE, FAMILLE ET LOISIRS**

**RÉS. 144 - 2021**

##### **08.01 - AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION 112-2021 - AUTORISER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES MUNICIPALITÉS DU KAMOURASKA**

**CONSIDÉRANT QUE** l'activité prévue avec les Archives de la Côte-du-Sud dans la demande d'aide financière du FDMK ne peut avoir lieu;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller, Alfred Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'AMENDER** la résolution 112-2021 pour remplacer l'activité prévue par le spectacle d'Émile Lizotte, jeune chanteur de notre municipalité, pour animer notre soirée culturelle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **09 –PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **10 – LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RÉS. 145 - 2021**

**ATTENDU QUE** tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller, Bertrand Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** cette séance ordinaire soit levée à 20 h 04.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

Benoît Pilotto  
Maire

---

Nancy Lizotte  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Benoît Pilotto, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

---

Initiales